

RÈGLEMENT MARCHÉ ARTISANAL DU DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023

1. Cette journée est ouverte aux artisans et aux brocanteurs. Chaque catégorie aura toutefois une localisation différente.
2. Le bulletin d'inscription doit être renvoyé pour le 31 juillet 2023 au plus tard.
Une somme de **12 €** sera payée pour la même date par virement au compte bancaire **IBAN BE88 7554 4218 3041**, à titre de droit d'inscription. Le C.A.G. s'engage à restituer 5€ (à partir de 16h30, selon les disponibilités du personnel). Ce montant donne accès à un emplacement de 4 mètres sur 3 ; il est toutefois possible d'obtenir un complément de longueur, au prix de 3 € le mètre supplémentaire (ceux-ci ne sont pas remboursés).
3. La réservation est acquise lorsque le formulaire d'inscription a été envoyé et le paiement effectué. **Il n'y aura pas de confirmation par mail ou par téléphone.** Aussi, **le numéro de l'emplacement n'est jamais donné à l'avance** car des changements peuvent être effectués jusqu'au dernier moment. Votre emplacement vous sera attribué le jour du marché artisanal auprès des personnes responsables.
4. Les personnes inscrites mais n'ayant pas payé leur caution (ou inversement, ayant payé sans s'être inscrites) n'auront pas leur emplacement garanti.
5. Toute organisation de concours, ou autre tombola, tout comme la vente de boissons et nourriture à consommer sur place, est exclusivement réservée aux organisateurs.
6. Les participants qui ne viendraient pas ou qui quitteraient la foire avant le remboursement de la caution ne seront pas remboursés par la suite et ce, dans aucun cas.
7. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols, dégradations, etc. qui surviendraient dans les stands des exposants lors de cette journée.
8. En cas de litige, les décisions du comité organisateur auront force de loi.
9. L'installation des stands se fera **entre 5h30 et 9h**.
10. **Aucune voiture ne sera tolérée sur les emplacements, uniquement les remorques.**
11. Pour le respect des riverains, veuillez laisser votre emplacement propre (tel que vous l'avez trouvé à votre arrivée).
12. En cas d'absence, veuillez prévenir le responsable :
→ Joel Père : j.pere@skynet.be ou [068/56.85.59](tel:068568559)
Les personnes absentes ce jour-là et qui n'auront pas prévenu ne seront plus reprises parmi nos brocanteurs privilégiés.
13. Les personnes qui changeraient d'emplacement sans avoir au préalable demandé l'accord du responsable pourraient faire l'objet d'un renvoi immédiat et de ce fait d'un non-remboursement.
14. Les exposants garantissent être en règle avec toutes les réglementations les concernant notamment les lois du commerce et des denrées alimentaires.
15. **L'artisanat et la brocante sont accordés uniquement sur réservation faite au préalable.**

LE COMITÉ ORGANISATEUR

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
AU MARCHÉ ARTISANAL
DE GHISLENGHIEN
LE 10 SEPTEMBRE 2023**

Je soussigné : Nom :Prénom :

IMPORTANT : Même nom que sur le virement bancaire.

Adresse :

.....

N° de téléphone fixe : GSM :

Adresse mail :

ACTIVITÉ : BROCANTEUR PROFESSIONNEL BROCANTEUR PARTICULIER

Souhaite participer au marché artisanal de Ghislenghien, le dimanche 10 septembre 2023, et
RÉSERVE À CET EFFET :

- un emplacement standard (4 m) : **12 €**
- un emplacement standard, plus mètre(s) supplémentaire(s) non remboursé(s)

Total du paiement : €

à effectuer au compte **IBAN BE88 7554 4218 3041**

Viendrez-vous avec une tonnelle ? oui – non

Ce bulletin d'inscription doit être renvoyé pour le **31 juillet 2023** au plus tard chez Mr PERE Joël Chaussée de Grammont 37, 7822 GHISLENGHIEN ou par mail à j.pere@skynet.be
Aussi, nous vous demandons d'effectuer le paiement au moment de la réservation pour que celle-ci soit pris en compte. Trop souvent, nous devons rappeler les personnes qui se sont inscrites pour réclamer le paiement. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Merci de votre collaboration

INFO FOIRE ☎ 068/56.85.59 j.pere@skynet.be

J ' AI PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT ET J'EN ACCEPTE LES DIFFERENTS POINTS.

DATE ET SIGNATURE DE L'EXPOSANT.